

**DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE COUVERTURE DES
SOLS EN ZONES VULNERABLES DANS LE DEPARTEMENT DE LA
MARNE EN APPLICATION DE L'ARRETE N°70-2023-LE du 13
DECEMBRE 2023**

Je soussigné (e) _____
Nom et prénom du gérant : _____
Raison sociale : _____
Commune du siège de l'exploitation : _____
N° PACAGE : _ _ _ _ _

atteste que les épisodes successifs pluvieux depuis octobre 2023 ont :

- détrempé excessivement les sols,
- rendu des parcelles impraticables,
- lessivé certains semis.

Ces événements ne m'ont pas permis de respecter certaines obligations qui incombent au titre de la directive nitrates pour la campagne 2023/2024. car ils ont :

- retardé les récoltes de certaines cultures en place,
- empêché l'implantation de couverts hivernaux.

Pour ces raisons, comme prévu par l'arrêté préfectoral n° 70-2023-LE du 13 décembre 2023, je demande à bénéficier de la dérogation à l'obligation de couverture des sols en zones vulnérables dans le département de la Marne

J'apporte les éléments circonstanciés et justifiés détaillant l'événement et ses conséquences sur mon exploitation (*notamment photos géolocalisées des surfaces impactées*), ainsi qu'une explication de l'impossibilité technique ou agronomique de respecter les obligations afférentes aux aides PAC en annexe 1, et je fournis des photos géolocalisées et toute pièce permettant de justifier la situation en annexe 2.

J'atteste que je n'ai pas de solutions alternatives réalisables pour respecter les obligations liées à l'obligation de couverture des sols en zones vulnérables dans le département de la Marne.

Je déclare avoir pris connaissance des autres dispositions réglementaires applicables au titre du programme d'action nitrates et, le cas échéant, des périmètres de protection des captages AEP, de la réglementation ICPE,... et je m'engage à les respecter.

Je suis informé :

- que les services de la DDT de la Marne répondront individuellement aux demandes de dérogation ;
- que la demande de dérogation doit intervenir avant toute annonce de contrôle ;

- qu'en cas de contrôle au titre de la BCAE 6, je dois informer le contrôleur de ma demande de dérogation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur la présente demande.

Fait en 2 exemplaires, le

Signature du gérant :

Un exemplaire à retourner au plus tard **le 31 décembre 2023** à :
DDT de la Marne – Service Environnement
**40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 CHALONS-EN-
CHAMPAGNE cedex**
ou par courriel à : ddt-se@marne.gouv.fr

Cadre réservé à l'administration :

Accord DDT 51 – Dérogation PAR Nitrates

OUI / NON (*si refus, préciser le motif*)

Date de validation de l'instruction :

Le présent accord d'autorisation sera tenu à la disposition des services de contrôle et sera annexé à votre cahier d'enregistrement des pratiques 2023/2024.

ANNEXE n°2 : Photographies géolocalisées et autres pièces justificatives

Bien légender les photos pour indiquer la parcelle photographiée (ou à préciser dans le titre de la photo en cas de transmission en PJ par mail)

Il est nécessaire de transmettre a minima une photo par parcelle présentée à la demande de dérogation.